

Extrait du Investig'Action

<http://www.michelcollon.info/Comment-Areva-laisse-mourir-ses.html>

Comment Areva laisse mourir ses travailleurs au Niger

- Français - Analyses et témoignages - Afrique -

Date de mise en ligne : jeudi 24 janvier 2013

Auteur(s) : Emmanuel Haddad

Les Français s'éclairent et se chauffent grâce à leur travail : ces centaines de mineurs nigériens qui ont passé 20 ou 30 années de leur vie à extraire de l'uranium pour Areva. De l'uranium qui, importé en France, alimente ensuite nos 58 réacteurs nucléaires. Souvent victimes des effets des radiations, ils souffrent et meurent aujourd'hui dans l'indifférence. Pas question de reconnaître leurs maladies professionnelles. Combien de temps le leader français du nucléaire continuera-t-il à les mépriser ?

[<http://www.developpementdurable.com/gfx/newsArticles/zoomThumbs/090330124531.jpg>]

L'extraction minière d'uranium au Niger serait-elle l'une des activités les plus sûres au monde ? Areva y exploite deux mines depuis le début des années 1970 [1], et emploie aujourd'hui 2 600 personnes. Or, en un demi-siècle, seuls sept dossiers de maladies professionnelles d'employés travaillant dans les mines d'uranium d'Arlit et Akokan, dans le Nord-Niger [2], ont été validés par la sécurité sociale nigérienne. Et sur les sept travailleurs victimes de pathologies professionnelles, cinq sont des expatriés français, indique Ousmane Zakary, du Centre de sécurité sociale de Niamey. Seuls deux mineurs nigériens sont concernés, alors que le personnel nigérien constitue 98% des employés d'Areva sur place. Une performance sanitaire !

L'extraction d'uranium ne serait-elle pas plus dangereuses pour la santé des travailleurs que la culture d'oignon ou de mil ? Les Français, dont une large part de l'électricité est produite grâce au minerai nigérien – qui alimente un tiers des 58 réacteurs nucléaires – doivent-ils se réjouir de l'attention portée par Areva à la santé de ses salariés ? « Les mineurs d'uranium sont exposés à des radiations ionisantes tant par irradiation externe qu'interne. Ils sont exposés dans les carrières d'uranium, les mines souterraines, les usines d'extraction de l'uranium, mais aussi à leur domicile et en ville », décrit pourtant Bruno Chareyron, directeur du laboratoire de la Commission d'information et de recherche indépendantes sur la radioactivité (Criirad). L'organisme a réalisé de nombreuses analyses sur la présence de gaz radioactifs dans l'air, l'eau et l'alimentation à Arlit. Dans cette zone, 35 millions de tonnes de déchets radioactifs sont empilés à l'air libre depuis le début de l'exploitation. Au gré du vent, du gaz radon et ses dérivés s'en échappent. Des substances « classées cancérigènes pour l'homme par l'IARC [Centre international de recherche sur le cancer] dès 1988 », précise l'ingénieur en physique nucléaire.

Pas de suivi médical pour les anciens mineurs

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de maladies professionnelles déclarées ? Soit Areva est effectivement exemplaire, soit ces maladies professionnelles sont dissimulées, écartées des études et des statistiques. Au Centre de sécurité sociale de Niamey, la capitale nigérienne, Ousmane Zakary esquisse une réponse. C'est le médecin des filiales d'Areva en charge de l'extraction (la Somaïr et la Cominak) qui doit alerter la sécurité sociale de l'existence d'une maladie professionnelle au sein de son personnel. Puis un médecin du travail mène une contre-expertise. Or « de nombreux ouvriers se plaignent que le médecin de la Cominak leur pose des problèmes pour déclarer leur maladie professionnelle. On essaye de leur cacher leur situation de santé », témoigne Ousmane.

Pire : seuls les mineurs en activité peuvent recevoir une prise en charge sanitaire de l'État nigérien. « Il n'y a pas de suivi médical pour les anciens mineurs. Pourtant les maladies liées à la radiation se déclarent souvent des années plus tard, décrit Ousmane. « Il y a quatre ans, le directeur adjoint d'Areva au Niger et son DRH sont venus pour en savoir plus sur la situation des anciens mineurs ». Cette visite n'a rien changé : les anciens travailleurs des mines d'uranium du Niger ne sont toujours pas couverts par leur ancienne entreprise ou par l'État.

« Ils sont tous morts ! »

Pourtant, les témoignages de malades ou de familles d'anciens mineurs décédés affluent. « Mon mari faisait partie des premiers agents de la Somair. Tous ses collègues sont morts, de cancers, de problèmes de reins, de foie… Parmi ceux qui sont restés, beaucoup sont malades ou paralysés.

Mais on ne peut pas dire que c'est lié directement à l'irradiation, il aurait fallu faire des études ! », se désole Hamsatou Adamou, sage-femme, responsable de la maternité du centre médical d'Arlit, puis de la Cominak.

Elle participe chaque semaine à la réunion de l'Association des anciens travailleurs du secteur minier et leur famille (ATMSF), créée en 2009 par Boureima Hamidou. Cet ancien échantillonneur de la Cominak, victime de ce qu'il considère comme un licenciement abusif, cinq ans avant sa retraite, a décidé de se mobiliser pour les mineurs. Dans le local exiguë de l'association, des sexagénaires patientent, tous atteints de paralysie, souffrant d'insuffisance rénale ou de troubles pulmonaires. Des survivants. La plupart des mineurs d'Arlit et Akokan qui ont travaillé entre les années 1970 et 1990 pour le compte d'Areva ne sont plus là pour témoigner. « Ceux qui ont pris leur retraite début 1990 n'ont pas tenu deux ans. Ils sont tous morts ! C'était comme une épidémie ! », décrit Cissé Amadou, qui a travaillé vingt ans comme cadre pour la Somair à Arlit.

De l'uranium à pleines mains

Ancien ouvrier de la Cominak, Mamane Sani fait partie de ces chanceux qui ont survécu. Mais à quel prix… C'est l'heure de la prière. Le frêle homme vêtu de son boubou ne parvient pas à laver son pied gauche, selon le rituel musulman des ablutions. Depuis 1992, il est paralysé du côté gauche. Une maladie qui s'est déclarée « trop tard » pour être reconnue. La Cominak n'a pris en charge aucun frais de santé, malgré 25 ans passés à travailler pour la société minière. Dans son travail, Mamane était au contact direct avec le « yellowcake », un concentré d'uranium qui, une fois enrichi, permet de produire de l'énergie nucléaire.

Plusieurs anciens mineurs pointent l'absence de protection : « Je maniais directement l'uranium. Au début, les gants, on ne savait même pas ce que c'était. Il n'y avait pas non plus de masques. Tout ça est venu après », raconte Islam Mounkaïla, président de l'ATMSF, et opérateur de fabrication dans l'usine de transformation de la Cominak pendant 20 ans. Des témoignages assez éloignés des déclarations d'Areva, premier employeur privé du pays, qui affirme avoir « intégré la sécurité comme une composante de son métier et [mettre] en place une politique de prévention depuis le début de son implantation au Niger. »

Areva condamnée pour « faute inexcusable »

Areva a bien créé un comité de santé et sécurité au travail… En 1999, 45 ans après l'ouverture de sa première mine. Le port de gants et de masques de protection est aujourd'hui obligatoire pour tous les travailleurs miniers, souligne Boureima Hamidou, qui dénonce cependant le manque de formation chez les employés. Un progrès bien tardif. « Pour une maladie professionnelle reconnue chez un salarié français ayant travaillé au Niger, combien de morts et de malades dus à la radioactivité – rendus invisibles par les choix d'organisation du travail – chez les travailleurs du Niger et dans la population riveraine des mines et des usines d'uranium dans ce pays ? » s'interroge Philippe Billard, de l'association Santé sous-traitance du nucléaire-chimie. L'ancien « nomade du nucléaire » réagissait à la mise en accusation d'Areva, devant le tribunal des Affaires sociales de Melun, concernant le décès de Serge Venel, cadre de la Cominak de 1978 à 1985, mort d'un cancer. Areva a été jugée coupable de « faute inexcusable » par la justice française. L'entreprise s'est empressée de faire appel.

Vers une action juridique d'envergure ?

Islam Mounkaïla, le président de l'ATSMF, se souvient bien de Serge Venel : « C'était mon chef opérateur. Nous étions beaucoup plus exposés que lui : en tant que mécanicien, il n'intervenait qu'en cas de panne ou d'incident, tandis que nous étions en permanence en contact avec le minerai », explique-t-il, entre deux crises de toux.

Si les anciens mineurs nigériens ont souffert des mêmes pathologies que celle qui a emporté Serge Venel, une action juridique d'envergure serait envisageable pour obtenir réparation.

« S'ils dédommagent la veuve de Serge Venel, nous sommes des milliers de personnes au Niger à partager son sort, en pire », avertit Boureïma, qui attend avec impatience le résultat du procès en appel, qui aura lieu le 4 Juillet 2013 à la Cour d'appel de Paris.

Ce procès servira-t-il la cause des travailleurs nigériens ? « La jurisprudence du Tribunal des Affaires de sécurité sociale de Melun pourrait parfaitement être transposée (…). Dans ce cas, la juridiction compétente serait le Conseil de Prud'hommes, en considérant, comme l'a fait le tribunal de Melun, que la société Areva était leur co-employeur. Cette demande pourrait être présentée par les travailleurs eux-mêmes ou par leur famille en cas de décès », explique l'avocat Jean-Paul Teissonnière, spécialisé sur ces questions.

Toujours aucune trace de maladie liée à l'uranium

Une véritable bombe à retardement qu'Areva s'est empressé de désamorcer en créant en décembre 2010 l'Observatoire de Santé de la région d'Agadez (OSRA), en réponse aux revendications croissantes de la société civile d'Arlit, de Médecins du Monde et de l'association Sherpa. Ces ONG dénoncent depuis 2003 les atteintes à l'environnement et à la santé des travailleurs des mines d'Areva au Gabon et au Niger. L'objectif : offrir « un suivi post-professionnel des anciens collaborateurs exposés à l'uranium », décrit Areva sur son site internet. Avec une consultation médicale – examen clinique, radiographie pulmonaire pour ceux exposés au minerai, analyse sanguine – tous les 2 ans. L'OSRA doit également assurer un suivi sanitaire des populations de la zone minière, avec une analyse des données indépendantes et scientifiques (registres médicaux des maladies constatées, rapports des hôpitaux, études de cas…) disponibles. Et doit conduire « une étude sur la mortalité des mineurs de 1968 à 2005 afin d'assurer une totale transparence sur l'impact sanitaire de l'activité minière actuelle et passée ».

Transparence, donc. Mais après un an de consultations médicales, toujours aucune trace de maladie liée à l'uranium ! « Nous avons relevé quatre dossiers problématiques, dont deux révélant des anomalies. Après analyse, le comité médical de l'OSRA a indiqué qu'il n'y avait pas de lien avec l'exposition à l'uranium, mais nous avons souhaité les prendre en charge tout de même. Et là, on entre dans l'action de santé publique, car on leur en offre un suivi médical, même s'il s'avère qu'ils n'ont pas de maladie professionnelle », se félicite Alain Acker, directeur médical d'Areva.

Le sable, plus dangereux que l'uranium...

Dans un rapport [3], Greenpeace met pourtant en évidence une pollution radioactive dans l'air, dans l'eau et dans les nappes phréatiques, et un manque de sensibilisation de la population à Arlit, où « le taux de mortalité des maladies respiratoires (16%) est deux fois plus élevé que la moyenne nationale (8,5%) ». Areva réagit en publiant son propre rapport, Areva et le Niger, un partenariat durable. On y apprend que « la communication de Greenpeace repose essentiellement sur les peurs du public et la désinformation », tandis que les affections allergiques sont dues « aux actions agressives du sable pour les yeux et les poumons et non à l'activité minière comme le laisse supposer Greenpeace » !

Quand le journaliste Dominique Hennequin revient du Niger et du Gabon avec un reportage à charge, Uranium, l'héritage empoisonné, diffusé sur la chaîne Public Sénat, il est rappelé à l'ordre par le porte-parole d'Areva pour avoir osé affirmer que l'accueil organisé par la société minière lui rappelait la Corée du Nord. Mais comment parler de transparence, quand l'OSRA est financé à 100 % par Areva ? « Moins d'un tiers des anciens travailleurs des mines a été recensé : 472 à Arlit et 39 à Agadez. Sur ce tiers, seule une centaine a reçu une visite médicale, décrit Cissé Amadou, l'ancien cadre de la Somaïr.

Opération de communication

« Le pire, c'est que les visites ont été supervisées par le docteur Barazé, médecin de la Cominak pendant des années.

Comment un docteur qui n'a jamais relevé de pathologie liée à l'irradiation chez des ouvriers, qui ont tous trépassé deux ans après leur départ de la mine, pourrait revenir sur son diagnostic aujourd'hui ? », poursuit Cissé Amadou. Après trois ans de partenariat avec l'OSRA, l'association Sherpa a annoncé le 18 décembre 2012 son retrait.

Pour l'ONG, la nouvelle direction d'Areva a « réduit pour l'essentiel l'exécution des accords à une opération de communication, sinon d'affichage. ». L'avenir de ce « dialogue exemplaire et sans précédent entre des Autorités nationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et un partenaire industriel responsable », selon les mots d'Alain Acker, directeur médical d'Areva, semble bien compromis.

Pour Bruno Chareyron, de la Criirad, le suivi post-professionnel de l'Observatoire de santé est de toute manière biaisé, Areva ne prenant en compte qu'une « liste périmée et incomplète » de maladies professionnelles induites par la radioactivité, estime l'ingénieur. « Les connaissances actuelles sur les effets des expositions chroniques à de faibles doses de rayonnement montrent que les atteintes à la santé concernent de nombreux types de cancers et l'ensemble des fonctions vitales. Il peut s'agir d'atteintes cardiovasculaires, de maladies rénales ou d'affections neurologiques, et pas seulement de cancer broncho-pulmonaire, de sarcome osseux ou de leucémie. » Autant de mots posés sur les maux d'Islam, qui souffre de « lourdeur dans la joue, la main et le genou droit », de Mamane, à moitié paralysé, d'Aboubacar Iltimine, foreur à la Somaïr depuis 1976, qui souffre d'insuffisance rénale. Comme de nombreux anciens travailleurs miniers nigériens.

Ces anciens travailleurs pourraient aussi faire jouer leur « préjudice d'anxiété », pour obtenir des dommages et intérêts, comme ceux reconnus [4] pour les salariés non malades exposés à l'inhalation de poussières d'amiante. « Dans l'hypothèse où le lien de causalité serait trop difficile à établir, nous pourrions envisager devant le Conseil de Prud'hommes des demandes au titre du préjudice d'anxiété lié à une exposition fautive à la radioactivité, dans des conditions de danger que l'employeur, en l'occurrence Areva, ne pouvait ignorer », expose Jean-Paul Teissonnière. L'avocat, spécialisé sur les questions sanitaires vient d'obtenir entre 5.000 et 30.000 euros de dommages et intérêts pour les salariés de la société Eternit non malades exposés à l'amiante. Qu'elle soit juridique ou politique, la solution qui permettra aux anciens travailleurs miniers nigériens d'obtenir une prise en charge médicale doit être trouvée au plus vite.

Emmanuel Haddad